

LA JUSTICE SE MODERNISE AVEC LE NUMÉRIQUE

Les ambitions de la transformation numérique pour 2018



Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Introduction



Une justice plus lisible, plus accessible et plus efficace, voilà l'ambition du plan de transformation numérique.

Le ministère de la Justice s'est engagé dans une dynamique de transformation ambitieuse au profit d'une justice plus lisible, plus accessible et plus efficace. Cet engagement fait écho au besoin d'adaptation du service public de la Justice à la culture numérique. Avec l'objectif de 100% des démarches administratives numérisées en 2022 et l'accentuation de l'ouverture des données publiques, une petite révolution numérique s'annonce pour répondre concrètement aux besoins du justiciable comme des professionnels de la justice.

Qualifiée de « cœur du réacteur » de la réforme de la Justice par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, la transformation numérique a été consacrée au rang de priorité.

Procédures dématérialisées, parloirs numériques, consolidation et sécurisation des systèmes informatiques de la justice... À l'horizon 2020, l'ambition est de faire du ministère de la Justice un acteur majeur dans le développement de l'administration numérique. Une première phase pour consolider la gouvernance et le mode de gestion des projets, en développant le soutien, l'accompagnement et l'association des utilisateurs sera achevée en 2019.

Cette transformation va également entraîner un changement d'échelle de l'activité autour du système d'information, avec un accroissement en conséquence des budgets le conduisant à 530 millions d'euros sur les cinq années à venir, et du nombre de projets et initiatives à suivre.

01

Rénover & améliorer les équipements techniques

*L'adaptation du socle technique est indispensable à la transformation numérique.
Équipements et matériels seront profondément améliorés.*

*Résorber la dette technologique accumulée depuis de nombreuses années est la condition
« sine qua non » pour le développement d'échanges dématérialisés à grande échelle.*

*Les réseaux, les capacités de stockage et de traitement actuels du ministère de la Justice
sont sous dimensionnés. Leur mise à niveau, par son ampleur et sa nécessité, est devenue
une priorité surtout dans les juridictions les plus importantes.*

*De plus, les gains attendus par la réalisation de cet axe vis à vis des conditions de travail
des agents du service public de la justice sont considérables.*

Dès 2018

Haut-débit

Très forte augmentation des débits pour supporter de nouveaux services : téléphonie sur IP, visioconférence, dématérialisation, partage de documents, etc. Dans près de 50 tribunaux de grande instance, dans 10 établissements pénitentiaires et les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse de deux inter-régions.

Smartphones

Déploiement de 1 000 smartphones sécurisés supplémentaires de type Hermès, portant le parc à près de 1 800 terminaux.

Visioconférence

Modernisation des équipements des 100 sites les plus prioritaires.

Échanges sécurisés de fichier

Mise en place de Pline, la plate-forme d'échanges internes sécurisés de documents volumineux ; ouverture des envois par lettres recommandées avec accusée de réception (LR/AR). Expérimentation de Plexe, plate-forme d'échanges sécurisés avec les avocats et les associations habilitées.



Signalétique
dynamique d'une salle
d'audience du nouveau
tribunal de Paris



Centres d'appel permanence parquet

Déploiement des Centres d'appel permanence parquet (serveurs téléphoniques qui orientent les enquêteurs vers le bon interlocuteur pour faciliter leur travail et celui des parquets) dans 15 juridictions (groupe 2).

Outil de prise de rendez-vous

Expérimentation d'un outil de prise de rendez-vous au TGI de Paris, pour une éventuelle généralisation en 2019.

Signalétique dynamique

Déploiement de la signalétique dynamique au TGI de Paris et dans les juridictions volontaires.

02

Généraliser la dématérialisation et la communication électronique

La modernisation des applications du ministère de la Justice, en lien avec ses partenaires, doit permettre d'accomplir en ligne 100 % des démarches et favoriser la dématérialisation des procédures, tout en prenant en compte les impératifs de cyber-sécurité et de protection des données personnelles. Néanmoins la dématérialisation ne sera possible qu'avec le succès de l'axe 1.

L'objectif de la dématérialisation est de faciliter l'accès à la justice pour le justiciable tout en améliorant l'efficacité du travail de ses acteurs (magistrats, greffiers, avocats....).

L'accessibilité désigne la facilité des démarches à accomplir pour saisir une juridiction. Renforcée par la saisine en ligne, objectif majeur de cette dématérialisation, elle rapprochera considérablement les citoyens de la justice.



Dès 2018

Procédure civile

- Expérimentation du portail du service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) pour permettre aux agents de greffe de donner des informations sur toute procédure, quelle que soit sa juridiction ;
- Développement du portail justice.fr pour permettre aux justiciables d'accéder aux informations relatives à leur procédure ;

Procédure pénale

- Expérimentation de la mise à disposition de Cassiopée dans les cours d'appel correctionnels pour les trois sites pilotes (Reims, Amiens, Orléans) ; en 2019, un développement de la mise à disposition de Cassiopée pour les chambres d'instruction de ces trois sites est prévu ;
- Déploiement sur 80 % des sites du module scellés de Cassiopée (hors TGI de Paris) ;
- Mise à disposition au TGI de Paris de l'application de gestion des scellés « Sparks » ;

- Finalisation du déploiement sur Paris et Marseille du module pour les procès hors-normes ;
- Déploiement des logiciels métier du parquet (VIGIE et BIE) sur les sites demandeurs (50 % des parquets) et expérimentation de TDEX sur certains sites dont le TGI de Paris ;
- Pilote et, suivant le retour d'expérience, généralisation progressive des outils exploitation des dossiers dématérialisés (NOE) ;
- Déploiement de la dématérialisation de l'accès pour le justiciable au bulletin n°3 de son casier judiciaire ;
- Déploiement de l'alimentation automatique du casier judiciaire nationale par Cassiopée ;
- Transmission de données de Cassiopée vers Genesis (décloisonner les grands SI métiers pour éviter les ressaisies d'informations, fiabiliser les données) ;
- Expérimentation (puis déploiement) de la gestion des extractions judiciaires via l'EIA Romeo-Cassiopée.



Bracelet électronique

Administration pénitentiaire

- Expérimentation de la surveillance électronique dans le cadre du nouveau marché (projet Saphir),
- Finalisation du déploiement de l'application DOT (dossier d'orientation et de transfert),
- Enrichissement en fonctionnalités de l'outil CAR 2 pour le renseignement pénitentiaire et outillage d'échanges d'information avec les autres acteurs de la sécurité
- Complétude de la couverture fonctionnelle, renforcement des échanges interapplicatifs avec Genesis (décloisonner les grands SI métiers pour éviter les ressaisies d'informations, fiabiliser les données),
- Évolution de l'application APPI, notamment en vue d'échanger avec la plateforme numérique TIG et Saphir,
- Enrichissement en fonctionnalités de l'application Romeo (transfèrements administratifs).

Autres

- Déploiement du système d'information de la protection judiciaire de la jeunesse Genesis ; (décloisonner les grands SI métiers pour éviter les ressaisies d'informations, notamment dans le suivi du parcours des PPMSJ dont les mineurs : échanges des données personnelles et des parcours judiciaires entre Genesis et le S.I.de la PJJ) ;
- Déploiement à la direction de l'administration pénitentiaire et à la direction des services judiciaires de la pré-liquidation de la paie ;
- Déploiement de la généralisation et de l'amélioration de l'outil de gestion des amendements.

03

Accompagner la transformation numérique pour en exploiter tout le potentiel

Pour que la transformation numérique produise tous ses effets, une nouvelle gouvernance et un accompagnement des utilisateurs des systèmes d'information seront mis en place.



**Comité stratégique de transformation numérique
présidé par Nicole Belloubet, garde des Sceaux,
ministre de la Justice**

Dès 2018

- Renforcement des équipes de support en centrale et localement ;
- Expérimentation des catalogues de service par la formalisation des offres,
- Mise en place d'un programme d'amélioration continue ;
- Étude de la reprise du support SIC milieu fermé,
- Expérimentation de la mise en place progressive de contrats de services ;
- Déploiement de la gouvernance des systèmes d'information par la mise en place d'une nouvelle gouvernance autour du comité stratégique de la transformation numérique et des comités thématiques (instance de suivi du portefeuille de projets du ministère).

